



## PROCES- VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL du 12 MARS 2026

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEEFER, Tommy TOLEDO , Céline ROMAN , Sébastien GOMARIZ, Jean Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

**Absents excusés** : Alain SENESSE (procuration C. DIEL-GETTO), André FALCOU.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame ARDOUIN** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

#### ■ COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 :

Le CFU est établi conjointement par l'ordonnateur (le Maire) et le comptable public. C'est le document unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Maire propose d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

*Monsieur le Maire sort pour ne pas prendre du vote.*

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :

Considérant :

- les résultats 2025 des sections de fonctionnement et investissement
- les résultats cumulés 2024/2025

Monsieur le Maire propose pour le budget 2026

- un report de fonctionnement en recette de 242 409.71 €.
- une affectation en réserves en recette d'investissement de 689 574,12 €

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 12 mars 2026.*

*Le Maire,*

*J. FABRE.*



Commune de BARBAIRA  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 12 mars à 18h30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Nombre de membres en  
exercice : 14

Nombre de membres  
présents : 12

Nombre de votants :  
11 voix pour  
voix contre  
abstention

Monsieur le Maire ne  
prend pas part au vote.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, Mrs François GONZALEZ, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Jean Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

**Absents excusés:** Mrs. Alain SENESSE (procuration Claudine DIEL-GETTO), André FALCOU.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Christine ARDOUIN.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code des Juridictions Financières,**

**Vu l'article 60 de la loi de finances n° 63-146 du 23 février 1963,**

**Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,**

**Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,**

**Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de BARBAIRA ;**

**Considérant** que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique ;

Considérant les éléments susvisés ;

**Objet :**  
**APPROBATION DU**  
**COMPTE**  
**FINANCIER**  
**UNIQUE 2025**

**Date de convocation :**  
05 mars 2026

**Date d'affichage :**  
13 mars 2026

**Date de transmission :**  
13 mars 2026

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	946 709,23	1 004 522,00	1 951 231,23
	Recettes réalisées	222 699,77	1 047 078,31	1 269 778,08
	Restes à réaliser	231 325,10	0,00	231 325,10
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	902 592,46	1 544 666,46	2 447 258,92
	Dépenses réalisées	835 987,42	886 564,04	1 722 551,46
	Restes à réaliser	32 169,70	0,00	32 169,70
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 613 287,65	160 514,27	- 452 773,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	- 44 116,77	540 144,46	496 027,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	- 657 404,42	700 658,73	43 254,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	199 155,40	0,00	199 155,40
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	- 458 249,02	700 658,73	242 409,71

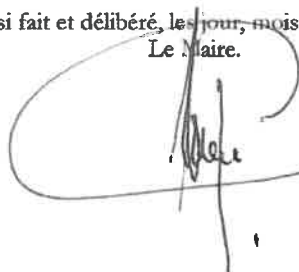
**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**


- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de BARBAIRA.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire.



Les membres du Conseil Municipal.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100276-20260312-D2026-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026

Commune de BARBAIRA  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 12 mars à 18h30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Nombre de membres en  
exercice : 14

Nombre de membres  
présents : 12

Nombre de votants :  
13 voix pour  
voix contre  
abstention

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, Mrs François GONZALEZ, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Jean Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

**Absents excusés :** Mrs. Alain SENESSE (procuration Claudine DIEL-GETTO), André FALCOU.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Christine ARDOUIN.

**Le Conseil Municipal,**

Constatant que l'exercice comptable 2025 M57 présente :

Un excédent de fonctionnement de 160 514.27 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Objet :**  
**AFFECTATION DES  
RESULTATS 2025.**

**Date de convocation :**  
05 mars 2026

**Date d'affichage :**  
13 mars 2026

**Date de transmission :**  
13 mars 2026

POUR MEMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 160 514,27
B) RESULTAT ANTERIEURS REPORTEES	
Ligne 002 du compte administratif N- 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 540 144,46
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	700 658,73
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (précédé de + ou -) 2024	
D 001 (besoin de financement)	657 404,42
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDES DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2024	
Restes à réaliser dépenses	32 169,70
Restes à réaliser recettes	231 325,10
Restes à réaliser besoin de financement	
F) BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	689 574,12
DECISION D'AFFECTATION	689 574,12
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement au minimum, couverture du besoin de financement en F	
2- REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	242 409,71

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100276-20260312-D2026-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026